

# SEANCE DU 09 MAI 2015

**PRESENTS:** LERUSE Claudy, Bourgmestre-Président;  
SCHMITZ Guy, BOCK Armand, LEJEUNE Ghislaine, LEJEUNE Jules, Echevins;  
HUBERT André, LEONARD-DUTROUX Véronique, LEONARD Willy, NOERDINGER-DASSENOY Thérèse, ~~MASSARD Jean Marie~~, GRANDJEAN Marc, AMORY Bruno, PAQUAY Delphine, BRION Renaud, TOURTEAU-BLAISE Isabelle, HUET Auguste, PIRON Anne, Conseillers;  
LENFANT Christophe, Président du C.P.A.S. hors conseil;  
NEVE Delphine, Directrice générale.

---

## LE CONSEIL COMMUNAL,

***Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 08h30.***

*Monsieur Jean-Marie MASSARD est excusé.*

*Messieurs Marc GRANDJEAN et Christophe LENFANT rejoignent la séance à 8h31.*

Le Collège communal, réuni en séance le 05 mai 2015, a déclaré l'urgence provisoirement en vue de réunir le Conseil communal pour délibérer sur l'acquisition d'une balayeuse d'occasion;

Les chefs de groupe ont été informés par téléphone le 05 mai et les Conseillers communaux convoqués personnellement par courrier électronique le 07 mai;

Le projet de décision est distribué aux membres de l'assemblée, avec avis de Madame le Receveur régional;

Les membres de l'assemblée analysent la nature de l'urgence provisoire;

*Monsieur Renaud BRION rejoint la séance à 8h40.*

**Par 10 voix POUR, 6 voix CONTRE;**

le Conseil communal DECIDE d'approuver l'urgence.

## SÉANCE PUBLIQUE

***Monsieur Armand BOCK quitte l'assemblée à 9h13***

***Monsieur Armand BOCK rejoint l'assemblée à 9h14***

### **(1) Acquisition d'une balayeuse d'occasion. DECISION**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu notre décision du 23 décembre 2014 approuvant le budget des services ordinaire et extraordinaire 2015 ;

Vu la décision du Conseil communal de la Ville de Limbourg, réuni en date du 23 avril dernier, relative à la décision de vente de gré à gré d'une balayeuse, pour un montant minimum de 35.000 €;

Considérant qu'un crédit budgétaire de 70.000 € pour l'acquisition de matériel d'entretien des bordures de voiries est inscrit à l'article 421/743-98 projet 20150041 du budget extraordinaire ;



Considérant les visites faites par le responsable technique et l'échevin en charge des travaux auprès de la Ville de Limbourg, en vue de constater l'état du véhicule susvisé ;

Considérant le montant estimé, à neuf, d'une balayeuse de mêmes caractéristiques, à savoir 150.000 € TVAC;

Considérant le descriptif technique du véhicule :

- Johnston Beam VT650
- Moteur auxiliaire NEF 4 IVECO à turbocompresseur 120 CV (88Kw) cylindrée : 3.900 cm<sup>3</sup>
- Tuyau d'aspiration
- Taureau pour avaloir
- Volume total caisson : 6.5 m<sup>3</sup>
- Volume utile : 5.6 m<sup>3</sup> nominal
- Capacité du réservoir d'eau : 1300 L
- Largeur de balayage : 3600 mm
- 7.000 heures

Châssis camion :

- Scania type P94
- 169 KW
- Boîte 9 vitesses
- 85.000 km

Considérant que l'ouverture des soumissions est fixée au lundi 11 mai à 14h ;

Considérant que le dossier a été transmis à Madame le Receveur en date du 8 mai 2015 ;

Considérant l'avis défavorable de Madame le Receveur "*mise en concurrence non respectée*" remis en date du 9 mai 2015 et transmis aux membres de l'assemblée;

**Par 10 voix POUR, 6 voix CONTRE;**

**DECIDE :**

Article 1. - d'acquérir une balayeuse d'occasion répondant aux caractéristiques suivantes :

- Moteur auxiliaire à turbocompresseur 120 CV (88Kw) cylindrée : 3.900 cm<sup>3</sup>
- Tuyau d'aspiration
- Taureau pour avaloir
- Volume total caisson : entre 6 et 7 m<sup>3</sup>
- Volume utile : entre 5 et 6 m<sup>3</sup> nominal
- Capacité du réservoir d'eau : minimum 1300 L
- Largeur de balayage : 3600 mm
- 85.000 km

Article 2. - **CHARGE** le Collège communal de participer à la vente organisée par la Ville de Limbourg ou toute autre vente d'un véhicule correspondant au descriptif de l'article 1<sup>er</sup> organisée par un pouvoir public.

Article 3. - Autorise le Collège communal à soumissionner pour un montant maximum de 70.000,00 euros, tous frais compris.

Article 4. - La présente délibération sera transmise à Madame la Receveuse régionale pour disposition.

***L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 09h22.***

**APPROUVE EN SEANCE DU 28 mai 2015.**

La Directrice générale,

Delphine NEVE

Le Président,

Claudy LERUSE